

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 10 JUIN 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Jean-Sébastien Nadeau, Mme Kathleen Hunter et M. Robin Tremblay.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2024-97

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-05-2024, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de mai 2024
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Dépôt des états financiers 2023
10. Affectation à la réserve financière relative au nettoyage des bassins de traitement des eaux usées
11. Réalisation complète de l'objet des règlements 364-2006, 546-2019, 548-2019, 563-2020 et 570-2021
12. Adoption du règlement #608-2024 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs
13. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 609-2024 - Droit de préemption
14. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 610-2024 Modifiant le règlement numéro S.Q.-04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec
15. PRABAM fin de travaux - Reddition de compte
16. Convention d'aide financière (PAFFSR) - Acquisition de cinq radars pédagogiques
17. Dépôt au Volet I du Programme de soutien à la démarche MADA
18. Autorisation de signature de l'acte de vente - Caserne
19. Autorisation du plan d'intervention sur la voirie urbaine et rurale
20. Rétablissement de la rémunération et l'allocation de la fonction de conseillère municipale
21. Modification de la résolution 2024-92 - Renouvellement des contrats d'entretien ménager pour la bibliothèque et la caserne
22. Appui de candidature au prix Implication bénévole municipale
23. Embauches aux Site touristique Chute à l'Ours
24. Correspondance
25. Rapport des élus
26. Questions du public
27. Varia
28. Prochaine assemblée publique le 8 juillet 2024
29. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

La conseillère municipale, Mme Christine Thibeault se retire du point #20 - Rétablissement de la rémunération et l'allocation de la fonction de conseillère municipale, puisque ce point la concerne directement.

2024-98

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-05-2024, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mai 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 mai 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-99

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

CREDD du Saguenay-Lac-Saint-Jean Renouvellement	175 \$
CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean Une place au camp de jour	640 \$
Défi Déméter de la Fondation du Cégep de St-Félicien Commandite	500 \$
Souper des saisonniers Prix de présence (10 x 100\$ restaurant)	1000 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-100

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MAI 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mai 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mai 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mai 2024, pour un montant de 796 294.18 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 05-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-101

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-05-10	R.J. Lévesque & fils	Remplacement de l'ensemble de pompage Puit #2	27 565.26 \$
2024-05-29	B.R. Asphalte Inc.	Rapiéçage	30 861.13 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-102

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE les états financiers pour l'année 2023 soient et sont acceptés tels que déposés, présentés et expliqués.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-103

AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE
RELATIVE AU NETTOYAGE DES BASSINS DE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES :

CONSIDÉRANT l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) qui prévoit que toute municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a créé une telle réserve financière pour le financement des dépenses liées au nettoyage des bassins utilisés pour le traitement des eaux usées par le biais de la résolution 2024-24;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut affecter à la réserve des sommes provenant de son fonds général ou de toute taxe, autre que celle prévue à l'article 569.11 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), ou de tout mode de tarification, lorsque cette taxe ou ce mode est imposé, selon le cas, pour le nettoyage des bassins utilisés pour le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déterminer annuellement les sommes affectées à cette réserve par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil de la Ville de Normandin affecte à même son Excédent de fonctionnement non affecté la somme de 196 748 \$;

QUE le conseil de la Ville de Normandin affecte à même son budget des activités de fonctionnement courant la somme de 32 791 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-104

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES
RÈGLEMENTS 364-2006, 546-2019, 548-2019, 563-
2020 ET 570-2021 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la Ville de Normandin modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;

2- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne "Fonds général" de l'annexe;

3- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE la Ville de Normandin informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes "Promoteurs" et "Paiement comptant" de l'annexe;

QUE la Ville de Normandin demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-105

ADOPTION DU RÈGLEMENT #608-2024
PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES
FONCIÈRES VISANT À FAVORISER LA
CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE
LOGEMENTS LOCATIFS :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 608-2024 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-106

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 609-2024 - DROIT DE
PRÉEMPTION :

Madame la conseillère Christine Thibeault donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 609-2024 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-107

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 610-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.Q.-04-
06 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET
APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 610-2024 ayant pour objet de modifier le règlement concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec 342-2004 (S.Q.-04-06) afin d'augmenter le coût des amendes relativement aux fausses alarmes compte tenu du vécu des ressources au cours des dernières années.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

2024-108

PRABAM FIN DE TRAVAUX - REDDITION DE
COMPTE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin a pris connaissance du Guide de Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux - PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes finale a été préparée et confirme la réalisation des travaux pour un montant de 1 39 284 \$ visant la rénovation de ses bâtiments municipaux tels que l'hôtel de ville, le garage municipal et le centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale ci-jointe annexée;

QUE le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau soit mandaté pour envoyer les documents au ministère via la prestation électronique de service (PÉS) du programme PRABAM, accessible par PGAMR, afin de recevoir l'aide financière de 1 39 284 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-109

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE (PAFFSR) -
ACQUISITION DE CINQ RADARS
PÉDAGOGIQUES :

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2024-2025 (PAFFSR) et le projet d'acquisition de cinq (5) radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 24 947 \$ est accordée à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière doit être signée avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour établir les modalités de versement de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Que Messieurs Jean Morency et Jean-Sébastien Nadeau, respectivement maire et directeur général et greffier, soient autorisés à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour et au nom de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-110

**DÉPÔT AU VOLET I DU PROGRAMME DE
SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA :**

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de l'institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a créé le Programme de soutien à la démarche "municipalité amie des aînés"(MADA) afin de soutenir les municipalités et les MRC qui entreprennent une telle démarche en vue de réaliser une politique des aînés et un plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le "Programme de soutien à la démarche MADA" est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés, lequel programme vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités du vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets est en cours pour soutenir les milieux dans "le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés";

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin dispose actuellement d'une politique Familles, Aînés et Saines Habitudes de vie qui arrive à échéance en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite actualiser sa politique et procéder pour ce faire à de nouvelles consultations afin de se doter d'un nouveau plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine se propose de mettre à disposition sa ressource en développement social afin d'accompagner les milieux dans ce processus;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource jouerait un rôle pivot dans le milieu, notamment pour :

- Dresser un bilan du dernier plan d'action et procéder à l'actualisation du portrait social du milieu.
- Coordonner la mise en place des consultations et accompagner les acteurs locaux dans leur réalisation.
- Rédiger et proposer une nouvelle politique actualisée.
- Mobiliser les acteurs clés, mettre en place des comités de suivi et mettre en œuvre les futurs plans d'action municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normandin est l'une des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine et que le conseil de celle-ci est favorable à soutenir ses municipalités locales dans la mise en œuvre de leur plan d'action respectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible à présenter une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du MSSS, somme qui permettra entre autres de payer la ressource MRC mais également de financer les consultations dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la municipalité de Normandin :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- Confirme sa participation à la demande d'aide financière collective qui sera adressée par la MRC de Maria-Chapdelaine au Secrétariat du MSSS et;
- Est d'accord sur le fait que les travaux visés le seront sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-111

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE
VENTE - CASERNE :

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-141 prise en juin 2023 acceptant le règlement d'emprunt numéro 15-2023 pour couvrir les frais de service professionnels pour la conception de plan et devis de construction d'une caserne et ses services municipaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-238 adoptée en octobre 2023 acceptant la réservation d'un lot projeté pour l'implantation de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Normandin a évalué l'implantation possible de la future caserne de la Régie sur le lot 6 625 215, d'une dimension de 6 873.8 m², Ptie Site touristique des Grands Jardins Normandin;

CONSIDÉRANT les besoins futurs projetés d'espaces de la Régie pour l'accomplissement de ses activités actuelles et à venir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Normandin a évalué le lot 6 625 216, d'une dimension de 4 617 m², Ptie Site touristique des Grands Jardins Normandin, à la Régie pour ces besoins additionnels d'espaces;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'évaluation marchande réalisé par un évaluateur agréé le 16 novembre 2023 a permis d'établir la valeur marchande de ces terrains, à 10.74 \$/m²;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis une offre d'achat pour le lot 6 625 215 et une offre d'achat pour le lot 6 625 216 à la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise la vente du lot 6 625 215 et du lot 6 625 216 Ptie Site des Grands Jardins Normandin, cadastre du Québec, en faveur de la Régie intermunicipale GEANT pour l'implantation de la future caserne et de ses activités actuelles et à venir;

QUE M. Jean Morency, maire et monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, soient autorisé à signer l'acte de vente du lot 6 625 215 et du lot 6 625 216.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-112

AUTORISATION DU PLAN D'INTERVENTION
SUR LA VOIRIE URBAINE ET RURALE :

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a effectué une priorisation préliminaire en début de saison afin d'établir un plan d'intervention de la voirie urbaine et rurale;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été présenté au directeur général et greffier afin de lui soumettre ses recommandations au niveau du rapiéçage, des trottoirs et du rechargement des rangs afin d'optimiser le budget alloué aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier a présenté ce plan aux conseillers municipaux ainsi qu'au maire et que l'ensemble du conseil municipal est d'accord avec le plan d'intervention pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin approuve et autorise le plan d'intervention sur la voirie urbaine et rurale pour les travaux au niveau des trottoirs, du rechargement des rangs et du rapiéçage pour l'année 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-113

RÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET
L'ALLOCATION DE LA FONCTION DE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE :

CONSIDÉRANT la résolution 2023-262 qui prenait acte du fait que la conseillère au siège no.5, Mme Christine Thibeault renonce à la rémunération et allocation prévues au Règlement no. 539-2018 sur le traitement des élus et qui autorisait le directeur des finances à tenir compte et à appliquer cette renonciation dans les affaires financières de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère au siège no.5, Mme Christine Thibeault a indiqué par écrit au directeur général et greffier qu'elle entend désormais recevoir la rémunération et allocation prévues au Règlement no. 539-2018 sur le traitement des élus à compter du 11 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

De prendre acte du fait que la conseillère au siège no.5, Mme Christine Thibeault entend désormais recevoir la rémunération et allocation prévues au Règlement no. 539-2018 sur le traitement des élus à compter du 11 juin 2024;

D'informer le directeur des finances afin qu'il attribue à la conseillère au siège no.5, Mme Christine Thibeault, la rémunération et allocation prévues au Règlement no. 539-2018 sur le traitement des élus à compter du 11 juin 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-114

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-92 -
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS
D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LA
BIBLIOTHÈQUE ET LA CASERNE :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-92 a été adoptée le 13 mai dernier et qu'une nouvelle entente a été composée, suite à l'adoption, pour reconduire les clauses des contrats signés initialement en février 2005 pour la bibliothèque et en avril 2009 pour l'entretien de la caserne et aussi y apporté des changements au niveau de la tarification des services;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution pour y joindre la nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la résolution 2024-92 soit modifiée comme suit:

- Que le dernier paragraphe où on peut lire "QUE toutes les autres clauses des contrats signés initialement en février 2005 pour l'entretien de la bibliothèque et en avril 2009 pour l'entretien de la caserne soient aussi reconduites par la présente." soit remplacé par "QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, à signer tout document relatif à l'entente Entretien ménager de la bibliothèque et de la caserne composé afin de rassembler les ententes, reconduire les clauses existantes et la mettre à jour."

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-115

APPUI DE CANDIDATURE AU PRIX
IMPLICATION BÉNÉVOLE MUNICIPALE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin désire présenter la candidature de l'un de ses organismes au prix Implication bénévole municipale qui rend hommage à des organismes qui ont contribué bénévolement au mieux-être de leur collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE Les Grands Jardins du Lac-Saint-Jean (Normandin) inc. se qualifie, selon les critères d'admissibilité, de par la création d'un parc d'été et d'un parc d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis est conforme aux lois et aux règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin appuie la candidature au prix Implication bénévole municipale des Grands Jardins du Lac-St-Jean (Normandin) inc.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-116

EMBAUCHES AUX SITE TOURISTIQUE CHUTE À
L'OURS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers et étudiants à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2024;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier et étudiant à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Luis Thérien	Préposé à l'entretien ménager au Site touristique Chute à l'Ours	2024-05-21
Anaëlle Déraps	Préposée aux restaurants	2024-06-20

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean; ÉVÈNEMENT RECONNAISSANCE -
DISTINCTION : Décernement du titre Bibliothèque de l'année 2023 - 1501 habitants et plus

La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plain air et députée de Brome-Missisquoi;
ACCEPTATION D'AIDE FINANCIÈRE PAFIRSPA : Le projet de mise à niveau du sentier Mask8atik8iche est retenu pour l'aide financière PAFIRSPA

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

Aucun varia.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 8
JUILLET 2024 :

2024-117

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE l'assemblée soit et est close à 21 heures 28.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier